



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Verchères
tenue à la salle du Conseil, le **mardi 2 septembre 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Monsieur Philippe Tremblay, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale
Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1 Avis de motion et présentation du règlement No 619-2025 relatif au stationnement hivernal modifiant le règlement No 506-2015 sur la circulation
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Approbation des comptes
7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**
 - 7.1 Soutien financier - Opération Nez Rouge 2025
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **TRANSPORT ROUTIER**
10. **HYGIÈNE DU MILIEU**
11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**
12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 12.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats août 2025
 - 12.2 P.I.I.A. - 92 montée Calixa-Lavallée - affichage
 - 12.3 P.I.I.A. - 245 rang Petit-Coteau
 - 12.4 Site du patrimoine - 647-649 route Marie-Victorin

12.5 Site du patrimoine - Lot 5 219 143

12.6 Demande d'appui CPTAQ - 1151 route Marie-Victorin

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.1 Programme d'excellence sportive - Charlotte K. Courchesne

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025, tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

5. LÉGISLATION

5.1. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 619-2025 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 506-2015 SUR LA CIRCULATION

Avis de motion est donné par _____ qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement No 619-2025 relatif au stationnement hivernal, modifiant le règlement No 506-2015 sur la circulation.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de ce règlement est déposé séance tenante et une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste d'août 2025 pour les chèques No. C2509795 à No.C2509927 et No. L2500512 à No. L2500576 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 1 091 375,06 \$.

ADOPTÉ

7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**

7.1. **SOUTIEN FINANCIER - OPÉRATION NEZ ROUGE 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 500\$ à Opération Nez Rouge. Il est également autorisé de leur permettre un affichage temporaire sur notre territoire.

ADOPTÉ

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9. **TRANSPORT ROUTIER**

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**

12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

12.1. **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS AOÛT 2025**

Le rapport des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme pour le mois d'août 2025 est déposé.

12.2. **P.I.I.A. - 92 MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE - AFFICHAGE**

À l'immeuble sis au 92 montée Calixa-Lavallée formé le lot 5 218 543, une demande est déposée en vertu du règlement relatif au P.I.I.A. de Verchères à l'effet de remplacer l'affichage actuel du Centre culturel de Verchères, par un nouvel affichage en aluminium avec éclairage LED.

CONSIDÉRANT qu'une approbation en vertu du règlement sur les P.I.I.A. est nécessaire;

CONSIDÉRANT que l'évaluation d'une demande en vertu du P.I.I.A. est effectuée en fonction des critères et des objectifs prescrits au règlement;

CONSIDÉRANT que la nouvelle affiche s'harmonise avec les enseignes présentes dans le secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le projet de remplacement de l'affichage actuel, tel que montré sur les plans de Xénon enseignes | éclairage datés du 16-06-2025, puisque le projet satisfait aux critères du P.I.I.A.

ADOPTÉ

12.3. P.I.I.A. - 245 RANG PETIT-COTEAU

À l'immeuble sis au 245 rang Petit-Coteau formé du lot 5 310 757, une demande assujettie à l'application du règlement sur les P.I.I.A. à l'effet de remplacer les portes et fenêtres en bois par de nouvelles fenêtres à carreaux en PVC/aluminium blanc.

CONSIDÉRANT qu'une approbation en vertu du règlement sur les P.I.I.A. est nécessaire puisque l'immeuble est listé dans le répertoire des bâtiments patrimoniaux de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'évaluation d'une demande en vertu du PIIA est effectuée en fonction des critères et des objectifs prescrits au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que l'intervention respecte les gabarits, les divisions et les proportions d'origine;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'AUTORISER Le remplacement des fenêtres en bois par de nouvelles fenêtres à carreaux en PVC/aluminium blanc, tel que montré sur la soumission 502-5 de Fenêtres Signature Inc., conditionnellement à réinstaller une mouluration en bois autour des fenêtres telles que celles existantes ou une mouluration avec couronnement;

D'AUTORISER le remplacement de la porte en bois par une porte en PVC/aluminium blanc conditionnellement à ce que la nouvelle porte soit à carreaux et sans fenestration latérale, tel que le modèle des anciennes portes.

ADOPTÉ

12.4. SITE DU PATRIMOINE - 647-649 ROUTE MARIE-VICTORIN

À l'immeuble sis au 647-649 Marie-Victorin formé du lot 5 217 406, une demande assujettie à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du Vieux village de Verchères est déposée à l'effet d'autoriser l'abattage d'un arbre déperissant en cour arrière.

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation prévus au règlement de constitution du site du patrimoine du Vieux village de Verchères;

CONSIDÉRANT l'avis de l'ingénieur forestier du 6 juin 2025 justifiant l'abattage de l'arbre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'abattage d'un arbre en cour arrière, tel que présenté, conditionnellement à remplacer l'arbre.

ADOPTÉ

12.5. SITE DU PATRIMOINE - LOT 5 219 143

À l'immeuble formé du lot 5 219 143 sur la route Marie-Victorin, une demande assujettie à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères est déposée à l'effet de permettre la construction d'une maison à 2 étages en remplacement d'un garage existant.

CONSIDÉRANT que ladite demande est assujettie à une approbation en vertu du règlement sur le site du patrimoine du Vieux village de Verchères puisque l'immeuble est situé à l'intérieur du site patrimonial cité du Vieux village de Verchères;

CONSIDÉRANT que tous les travaux affectant les bâtiments et les constructions compris dans le périmètre du site du patrimoine du Vieux village doivent assurer le maintien de leur intégrité et contribuer à la mise en valeur de l'ensemble du site;

CONSIDÉRANT que le projet s'harmonise avec les bâtiments du secteur.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet de construction d'une nouvelle maison en remplacement du garage existant, tel que présenté sur les plans de Dessins Drummond, conditionnellement à l'ajout d'un couronnement (mouluration) autour des fenêtres de la façade du bâtiment et que les colonnes de la galerie avant soient ornementales, en bois et inspirées du secteur patrimonial.

ADOPTÉ

12.6. DEMANDE D'APPUI CPTAQ - 1151 ROUTE MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une démarche citoyenne, une demande auprès de la CPTAQ pour l'ajout d'une unité d'habitation accessoire détachée (UHAD) au lot 5 217 302 (1151 route Marie-Victorin), a été déposée;

CONSIDÉRANT que ladite demande est assujettie à l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de la construction d'une UHAD est autorisé dans la zone RU-4;

CONSIDÉRANT que la résolution du Conseil municipal doit prendre en considération les critères établis à l'article 62 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT que le projet n'altérera pas l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures;

CONSIDÉRANT que le projet n'affectera pas les ressources d'eau et de sol;

CONSIDÉRANT que le projet ne déstabilisera pas, d'aucune façon, la pratique de l'agriculture dans le secteur;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'autres emplacements disponibles ailleurs à l'extérieur de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas à aucun règlement municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande déposée dans le cadre d'une démarche citoyenne auprès de la CPTAQ pour l'ajout d'un usage résidentiel d'une unité d'habitation accessoire détachée (UHAD) pour le lot 5 217 302.

ADOPTÉ

13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

13.1. PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE - CHARLOTTE K. COURCHESNE

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 250\$ à Charlotte K. Courchesne pour une compétition de niveau internationale pour sa participation à un tournoi de ringuette en Finlande, été 2025. Le chèque sera fait au nom de son représentant, M. Patrick Courchesne.

ADOPTÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à __h__.

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉE PAR :

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. Alexandre Bélisle,
Maire**

**Me Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et
greffier-trésorier**

Je, Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Me Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier